

Récolter des points pour réussir

Se démarquer de la concurrence et faire valoir ses compétences, noir sur blanc. Tels sont les objectifs du nouveau règlement sur la formation continue. Ainsi, les droguistes «devront» désormais pouvoir attester chaque année d'un nombre déterminé d'heures de formation continue.

La formation continue fait depuis toujours partie du travail quotidien des droguistes. La nouvelle formation obligatoire vise à donner un nouvel élan et à garantir la qualité des conseils et donc l'avenir des drogueries. Toutes les drogueries et leurs collaborateurs devront ainsi atteindre chaque année un certain nombre de points pour obtenir la certification.


La formation continue devient obligatoire

Avec l'introduction de cette formation obligatoire, l'Association suisse des droguistes veut s'assurer que l'ensemble de la branche se perfectionne régulièrement et que chaque entreprise investit ainsi dans son propre futur. Il s'agit également d'un instrument de mesure et de contrôle qui fournit des informations actuelles sur le niveau de formation de chaque droguerie, par rapport au programme de formation interne de la branche et/ou aux offres de prestataires externes validées par l'ASD. Le système de points est documenté en conséquence et peut être consulté en tout temps.

Explication du système de points étoile-d

Chaque cours inscrit au programme annuel de l'ASD se voit attribuer un certain nombre de points, appelés points étoile-d. Les points sont attribués de la manière suivante:

Cours du soir (min. 2 h de cours)

1 point 

Cours d'une demi-journée (min. 3 h de cours) 2


points 

Cours d'une journée (min. 6 h de cours)


4 points 

Etudes faites seules (à domicile, par correspondance)

pendant 8 h (=1 jour)

2 points 

Etudes à domicile (e-learning, b-learning) pendant 4 heures (avec test)

1 point 

A l'exception des apprentis, tous les collaborateurs de chaque droguerie peuvent récolter des points pour leur entreprise. Le pourcentage d'occupation dans la droguerie (1 poste à temps complet = 100 %), directeur compris, sert de base pour calculer le nombre de points nécessaires. Il faut obtenir sept points par année par poste à temps complet. Tous les cours validés par l'ASD permettent de récolter des points. Il faut de préférence réaliser 60 % des points dans le domaine de la santé. Les cours qui sont particulièrement importants

pour la branche peuvent se voir attribuer des points bonus supplémentaires. Lors de cycles de formation de plusieurs jours, les points sont généralement attribués à la fin de la formation. Lorsque le cours se déroule à cheval sur deux années, les points sont attribués prouta temporis. Tous les points sont reportés dans le passeport de formation. Le contrôle des points se fait toujours le 31 décembre. Les points ne peuvent pas être reportés à l'année suivante. Lorsqu'un collaborateur change d'emploi durant l'année, il peut «emporter» les points qu'il a acquis personnellement. Les points acquis durant l'année de formation jusqu'au départ d'un droguiste démissionnaire restent crédités sur le compte de son ancien employeur. Les formations de longue durée ne peuvent rapporter que 20 points au maximum. Lors de la remise de leur diplôme, les étudiants de l'ESD reçoivent un bonus de 20 points étoile-d, points qui seront crédités à leur employeur (droguerie) dans l'année en cours.

L'ASD tient à ce que le personnel dirigeant de chaque droguerie participe à la formation continue obligatoire. Chaque directeur ou propriétaire de droguerie doit donc obtenir au moins 10 points par année. Rappelons que sept points suffisent pour les collaborateurs (à l'exception des apprentis qui ne participent pas à la récolte des points). Concrètement, si l'on prend l'exemple d'une droguerie qui a un taux d'occupation de 500 % (y compris la direction), elle devra obtenir 38 points par année.

Validation et certification des offres externes



La validation et la certification des établissements de formation externes intéressent l'ASD car cela permet d'élargir l'offre globale et d'assurer une bonne diversité de choix. Pour être reconnus et validés par l'ASD, les prestataires externes doivent remplir une série d'exigences et fournir les documents nécessaires à leur évaluation. Les documents suivants doivent être adressés à l'ASD pour obtenir la certification:

Catalogue des objectifs d'enseignement / programme des cours

Dossier des cours

Informations sur le personnel formateur


Formulaire d'évaluation des cours. Une évaluation doit être effectuée après chaque cours.

Une fois certifiée, l'offre de formation peut porter la mention suivante: «Vérifié et certifié par l'ASD . Le cours est reconnu par l'ASD dans le cadre de la formation obligatoire et permet d'obtenir ... points ». La

certification est valable deux ans et peut être reconduite. Pour des informations plus détaillées à ce sujet, veuillez contacter Thomas Althaus, responsable de la coordination de la formation à l'ASD (t.althaus@drogistenverband.ch).

La suite des opérations

Le programme de formation pour l'année 2009 sera présenté lors de l'assemblée des délégués qui se déroulera le 11 novembre 2008 à Berne. Le forum de formation, organisé du 22 au 26 février 2009 à l'École supérieure de droguerie de Neuchâtel, constitue un élément important du programme. Les autres cours valables pour la formation continue obligatoire se dérouleront dans différentes autres villes suisses.

En novembre, toutes les drogueries recevront par courriel les informations nécessaires sur les prochaines étapes prévues ainsi que le nouveau plan de formation. Par la suite, chaque droguiste se verra attribuer un code barre... et pourra aussitôt commencer à récolter des points !

Flavia Kunz / trad: cs

Forum de formation 2009

On the move – activité physique pour tous

Pour que vos clients restent actifs, pas seulement physiquement, mais aussi dans la tête! La droguerie constitue l'adresse de référence pour tout ce qui a trait aux blessures et maladies du système moteur. **Le forum de formation, les 22 et 25 février 2009**, se penche justement sur cette thématique. C'est la plate-forme idéale pour approfondir vos connaissances et découvrir de nouvelles formes thérapeutiques.

Jugez par vous-même de la diversité des cours proposés, inscrivez-vous dès aujourd'hui et commencez à récolter vos premiers points de formation continue obligatoire. Nous ne faisons pas seulement bouger les corps, mais aussi les esprits!